

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 724** Lancement de l'Olympiade Culturelle : Convention de coopération avec Paris 2024 dans le cadre de Nuit Blanche 2021.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe et les modalités de la convention avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour l'inscription de la Nuit Blanche 2021 dans l'Olympiade culturelle et son accompagnement financier ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de coopération avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, pour l'inscription de la Nuit Blanche 2021 dans l'Olympiade culturelle et le soutien financier de l'opération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de coopération, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, représenté par son président, Monsieur Tony Estanguet.

Article 3 : Le montant de la recette de 60.000 € TTC (50.000 € HT) sera constaté au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021, ou des années suivantes.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**